

“ du total de la seigneurie et comté St-Laurent, la dite moitié
 “ composée des paroisses St-Pierre et St-Laurent en l’Isle d’Or-
 “ léans près Québec, sur l’Isle Madame, Fief que le Sieur René-
 “ Amable Durocher et Dame Marie-Anne Mauvide son épouse
 “ ont acquis, sont requis de faire déclaration de leurs prétentions
 “ avant ou le 12 décembre prochain par écrit signifié au dit sieur
 “ Durocher, en sa demeure à St-Jean ou à l’avocat soussigné en
 “ son étude à Québec, passé lequel temps le dit sieur Durocher et
 “ la dame son épouse, payeront le prix de leur acquisition, et se
 “ prévaudront du présent avertissement contre la négligence des
 “ prétendants.” (75)

A. Panet.

Voici une autre annonce dans le même journal au sujet de Mauvide.

“ Tous ceux à qui il est du par M. Mauvide (Jean), absent de
 “ cette province, sont requis de produire leurs comptes ou billets
 “ d’ici au 1er jour de janvier prochain chez M. Laurent Labarre,
 “ son curateur, demeurant en la paroisse St-Jean de l’Isle d’Or-
 “ léans, ou chez l’avocat soussigné à Québec, après lequel temps il
 “ sera fait entre les créanciers du dit sieur Jean Mauvide un divi-
 “ dende dans le cas où ses biens ne seroient point suffisants pour
 “ remplir le montant des créances qui seront alors connues.”

“ Québec, 13 octobre 1782.

Berthelot d’Artigny, avocat. (76)

Une partie du “ Journal de Joseph Gaspard Chaussegros de Léry, Lieutenant des troupes ”, a trait à l’expédition de 1754-55 au Fort Duquesne, et le nom de Mauvide y est mentionné à plusieurs endroits, comme chirurgien accompagnant l’expédition.

75. *Gazette de Québec*, No 890, 9 septembre 1782.

76. *Ibid.*, No 895.